



## Editorial

Nicolas Meylan  
Vice-président Association "Judo à Penthelaz"

L'honneur m'est donné de figurer en première page du Cancanier. Alors que paradoxalement, avec ma famille nous venons justement de quitter Penthelaz pour une bourgade voisine nommée Dailens. Cela étant, nos liens avec la commune, qui a vu grandir nos 2 enfants, sont bien là. C'est d'ailleurs au sous-sol du foyer paroissial, au Judo Club Venoge, que notre fils Noé a appris ses premières techniques de judo !

Le Judo, un sport passionnant, rempli de valeurs, qu'il m'a été permis de découvrir grâce aux origines de mon épouse Mika et à l'assiduité de nos 2 enfants.

L'offre de judo à Penthelaz s'était terminée en 2015 avec l'arrêt du Judo Club Venoge. En 2019, sous l'impulsion de la famille Chavanne de Penthelaz, il a été décidé de constituer une nouvelle association « Judo à Penthelaz » et ainsi d'offrir à nouveau des cours aux enfants de la commune et des villages alentours. Ces cours ont lieu le mercredi après-midi à la salle de gym du Verger et permettent aux enfants de s'initier et de progresser dans la pratique du judo, sous l'enseignement de Gabriella Chavanne, ceinture noire 2ème dan. Lino, titré Champion vaudois 2023 dans sa catégorie, tout comme son grand frère, a eu le plaisir d'endosser le rôle d'assistant lors de plusieurs cours l'année dernière.

La structure de notre association est très petite, cependant nous sommes en étroite collaboration avec « Judo à Echallens » et le « Judo Club Cheseaux ». Les jeunes qui souhaitent approfondir leur apprentissage ont la possibilité de rejoindre le Dojo de Cheseaux où est proposé un large programme de cours de judo (pour tous les âges) et Ju-Jitsu (adolescent et adulte).

Vous retrouverez les informations nécessaires sur notre page [www.judo-penthelaz.com](http://www.judo-penthelaz.com)

Je vous souhaite, chères Cancannières et chers Cancaniers, un bel et agréable automne.

Amicalement.

Nicolas Meylan

## Dans ce numéro

### AUTORITÉS

Municipalité - p. 2-3  
1ère pierre du Collège - p.4  
Travaux du Collège du Cheminet - p.5  
Conseil communal - p. 6

### VE LOCALE

Vision : - p. 7 et 8  
Actualité des sociétés locales - p. 9  
Le Venoge Express - p.10  
Soirée jeunes citoyens 23 - p.10  
L'Arc-en-Ciel - p. 11  
Nos amis les chiens - p.11  
Jeunesse de Penthelaz - p.12  
ARASPE : soirée informations - p.13

### COMMUNICATIONS

Retraite : Christian Liardet - p.14  
Travaux terrain foot - p.14  
Gens du voyage - p.15  
Réfection de l'église - p.15  
Désaffectation partielle cimetière - p. 16  
Carte journalière CFF - p.17

### CULTURE

Ludothèque de la Venoge - p. 20  
Bibliothèque de la Venoge - p. 21  
Jeux - Mots-croisés - p. 22 - 23  
Archives communales - p. 23

### INFORMATIONS - P. 24



Photo aérienne prise par Monsieur Sébastien Reichenbach.

## Communications de la Municipalité du 9 octobre 2023

### Didier Chapuis, syndic

#### Plan d'affectation communal

La mise à l'enquête publique du plan d'affectation communal s'est terminée le 25 septembre dernier. Nous avons reçu 11 oppositions et une remarque. Celles-ci seront traitées selon les procédures usuelles.

#### Plan d'affectation Praz-Gérémoz

Il a été envoyé au canton pour examen préalable complémentaire. Nous espérons un retour pour le début de l'année prochaine.

#### Interface de la Gare

Les CFF ont rendu un rapport sur le déplacement des rails qui soulève encore plus de questionnements. On fait du surplace... La Municipalité va se coordonner avec la DGMR pour savoir quelle suite donner.

#### Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Le document concernant la stratégie régionale a été mis en consultation jusqu'au 30 septembre dernier. Une séance d'informations pour les entreprises a été organisée à Essertines s/Yverdon. Les deux principales entreprises de la commune ont été dûment informées.

#### Gens du voyage

Un article de la municipalité est développé dans le présent cancanier. Cette importante problématique va obligatoirement ressurgir en mars de l'année prochaine lors du retour de ces communautés dans le pays et plus précisément dans notre région.

#### Personnel

M. Christian Liardet, collaborateur au sein des services extérieurs, a fait valoir son droit à la retraite en août dernier. Le poste sera remis au concours pour le 1er janvier 2024.

Mme Coralie Leiser, nouvelle secrétaire-adjointe, est présentée aux membres du conseil lors de la séance.

#### Yves Jauner, municipal

#### ASIVenoge

Le budget de 2024 de l'ASIVenoge a été accepté lors de l'AG du 27 septembre 2023.

Le coût de l'élève 2024 se monte à CHF 5'013.85. Il se montait au budget 2023 à CHF 4'881.70.

#### ASICoPe

Le budget 2024 de l'ASICoPe a été accepté lors de l'AG du 20 septembre 2023

Le coût de l'élève 2024 se monte à CHF 5'276.60

Il se montait au budget 2023 à CHF 4'767.10.

#### Ajerco

Le budget 2024 de l'Ajerco a été accepté lors de l'AG du 26 septembre 2023

Le montant à charge des Communes pour l'accueil préscolaire et familial pour l'année 2024 s'élève à CHF 5'053'884.00 (CHF 4'309'862.00 au budget 2023).

Le montant à charge des Communes pour l'accueil parascolaire s'élève à CHF 2'449'564.00 (CHF 2'053'618.00 pour le budget 2023 incluant l'IPC et la revalorisation salariale). Il est à répartir à 10% par habitant et à 90% sur la consommation au sein des ilots.

Le projet « nouvelle terre » pour une garderie de 44 places est en cours de réalisation pour une remise des locaux à fin 2024.

Une UAPE de 24 places est en cours pour une ouverture prévue au début

janvier 2024. Des travaux, modifications des locaux, sont en cours de réalisation aux Laurelles 1 à Cossonay.

Le projet de création d'une UAPE de 48 places en lieu et place de 24 places, a été validé par les communes membres de l'ilot de La Sarraz.

Ce projet sera toutefois décalé dans le temps. Les travaux débiteront en 2024 pour que la nouvelle structure soit disponible en août 2025.

En août 2023, 22 places supplémentaires en préscolaire (de 3 mois jusqu'au début de la scolarité obligatoire) ont été créées à Eclépens en complément des 22 places déjà existantes au sein de L'Oasis et ceci dans le but de répondre aux nombreuses demandes des familles.

Nous avons également étendu la capacité d'accueil de l'UAPE Les Frimousses, ceci pour accueillir 24 enfants supplémentaires de la 1P à la 6P.

#### ASPIC

Le budget 2024 de l'ASPIC a été accepté lors de l'AG du 21 septembre 2023.

Les charges du budget 2024 sont de CHF 2'413'600.00 et les revenus de CHF 2'138'600.00 pour un déficit prévisible de CHF 275'000'00. L'ASPIC encourage les Communes à prévoir une somme dans leur budget respectif (environ 15-18 CHF par habitant)

#### Cartes journalières CFF

Le système actuellement en vigueur pour la vente de cartes CFF journalières sera remplacé par l'offre de l'alliance SwissPass « carte journalière dégriffée Commune » à partir du 01.01.2024.

La convention qui est actuellement établie entre Penthaz et les communes de Penthaz, Daillens, Lusery-Villars, Vufflens-la-Ville, Mex, Bournens, Boussens et Sullens sera abolie au 31.12.2023.

Des informations détaillées feront l'objet d'un article séparé dans la présente édition.

## Valérie Codina Cervellin, municipale

### Protection civile

Cette annonce débute par une triste nouvelle. M. Gérald Chambon (Cugy), président du CODIR de l'ORPC du Gros-de-Vaud est décédé durant le week-end du 09-10 septembre 2023. M. Chambon était très investi au niveau de la protection civile.

Le processus pour repourvoir son poste est en cours. Dans l'intervalle, M. Thierry Gay-Crosier (Montilliez), vice-président officie en remplacement du président.

Le budget 2024 a été accepté lors de l'assemblée générale du 26.09.2023. CHF 1'183'657.50 sont à la charge des communes, représentant un coût par habitant de CHF 25,1014. En 2023, celui-ci se montait à CHF 25,0830.

### Sortie des aînés 11.10.2023

Après plusieurs années d'attente, une sortie des aînés a été organisée conjointement par les communes de Penthaz et Penthaz. Un car avec 44 participants, est parti de Penthaz mercredi 04.10.2023 dernier et deux cars sont prévus pour Penthaz le 11.10.2023 pour véhiculer les 94 Cancanières et Cancaniers inscrits.

Plus de détails vous seront donnés lors du prochain conseil mais les premiers retours de Penthaz sont très positifs...

### Les jeunes citoyens

Les communications de Mme Codina Cervellin se trouvent dans un article spécifique, en page 10 de la présente édition.

## Christian Martinetti, municipal

### Travaux remplacement des mâts et projecteurs du terrain foot

Le remplacement de l'éclairage du terrain A de football est terminé

et les mesures d'éclairage sont conformes aux normes en vigueur.

### Nouvel éclairage LED

Mis à part la route de Gollion, le remplacement des anciens luminaires d'éclairage public par des luminaires LED est terminé. Il reste quelques réglages à faire.

### Passerelle Valrose - l'Islettaz

La réfection du revêtement de la passerelle entre les chemins de Valrose et l'Islettaz a été réalisée, c'est l'entreprise Planzer qui a pris en charge le coût des travaux.

### Patinoire

La patinoire sera déplacée sur le site de la piscine, sur le petit camping à droite du chemin d'accès à la piscine. Des travaux de terrassement pour mettre le terrain à niveau seront entrepris prochainement.

### Signalisation

Une nouvelle signalisation a été mise en place au chemin du Plan-Bois ainsi qu'au chemin Rouge.

### Réponse à M. Gacond - CC du 12.06

Le règlement pour l'évacuation des eaux des piscines privées est identique pour tous les types de bassins. Chaque propriétaire de piscine doit se conformer à la directive en vigueur (DCPE 501).

## Daniel Rochat, municipal

### Camping

Le camping a fermé, pour la saison, le vendredi 06.10.23. L'ouverture du camping se fera le 29.03.2024 (vendredi saint) et fermera le 04.10.2024. Le restaurant est également fermé et rouvrira au printemps prochain avec la même tenancière.

### Verger

La nouvelle sonorisation est en place et les personnes malentendantes peuvent se connecter à l'application à l'aide du QR code et ainsi avoir le son directement dans leurs appareils, grâce à un micro d'ambiance qui est installé dans la salle.

### Police

Les 2 nouveaux radars de prévention sont en place à l'entrée du village. Un se trouve à l'entrée du Village en arrivant de Daillens et l'autre dans la descente de la route de la Gare.

Lors d'un contrôle de vitesse effectué le 31.08.2023 par la gendarmerie, 530 véhicules ont été contrôlés et 8 ont été dénoncés.

### Déchèterie Valorsa

La commune de Vuflens-la-Ville rejoindra le groupement de la déchèterie intercommunale dès le 01.01.2024. Quelques changements vont être mis en place.

Les horaires d'ouverture pendant les fêtes resteront les mêmes, seul le mardi 02.01.2024 sera fermé.

### Pidi Pizza

La Pizzeria a malheureusement fermé définitivement ses portes. La Municipalité a décidé de ne pas relouer les locaux dans le but de la future démolition des 2 bâtiments.

## Pose de la 1ère pierre du Collège du Cheminet

Yves Jauner, Vice-syndic

C'est sous un soleil radieux que l'Association intercommunale de la Venoge a organisé, le jeudi 31 août, la cérémonie de la mise en place de la première pierre du nouveau collège du Cheminet. Rituel qui permettait selon les anciennes traditions de célébrer la pose de la pierre d'angle. Fondement du futur édifice.

Comme symbole de première pierre, une caisse a été noyée dans le béton avec les plans du projet, les préavis relatifs aux crédits d'investissement, la convention qui lie l'ASIVenoge et la Commune de Penthalaz, le journal de la

presse du jour et d'autres documents en relation avec l'établissement primaire.

Cette cérémonie fut suivie par une délégation des 6 communes partenaires dans ce projet, des représentants du bureau d'architectes et bien évidemment des représentants de l'Association.

Après les discours d'usage, et avoir oeuvré à la pelle, les convives ont échangé autour d'une agréable collation.



# Travaux du collège du Cheminet

Yves Jauner, vice-syndic

Le projet du Cheminet a démarré au début juin 2023.

L'organisation de la mise en place de la circulation des bus pour la pose et dépose des enfants a été très bien accueillie par les enfants. Nous n'avons pas rencontré de problème lié au transport des écoliers lors de la rentrée scolaire. Actuellement tout fonctionne toujours très bien.

Nous avons reçu des retours positifs de la part des parents et citoyens de Penthaz au sujet de l'organisation de la circulation des bus mise en place. La demande est de maintenir tant que possible cette mise en place pour l'avenir. La sécurité du chantier mise en place est également une réussite. Le circuit de passage des écoliers est un mécanisme qui fonctionne bien.

Les fouilles archéologiques ont été réalisées en étroite coordination entre l'entreprise JPF et le bureau d'archéologues Archéodonom mandaté par le Service d'archéologie cantonal. Des restes de poterie préromaine ont été découverts sur la parcelle de la nouvelle école et également

sur celle du bâtiment de l'administration. Les archéologues continuent leur suivi pour le terrassement des 2 bâtiments. Les fouilles archéologiques se compléteront sur la parcelle côté Verger entre octobre et novembre avec le début des travaux sur ce secteur. Les objets, découvertes archéologiques, appartiennent au Canton.

Deux grues G1 et G2 ont été installées avant la rentrée scolaire entre le 17 et le 18 août sur le côté Cheminet pour les travaux du bâtiment de l'école et celui de l'administration. La troisième grue G3 sur le secteur au Verger sera installée début 2024.

Sur le site web de l'ASIVenoge : [www.asivenoge.ch](http://www.asivenoge.ch), sous la rubrique « bâtiment et construction », sujet construction, vous trouverez le plan de circulation aux abords du parking du Verger ainsi qu'une série de photos réalisées durant le chantier.

Ce lien a été transmis à toutes les communes membres afin qu'elles puissent ajouter le lien sur leur site.

Photos prises par M. Michel Martin

Arrière du bâtiment



Feu villa Cheminet 22



Arbres de la cour



## Conseil communal du 9 octobre 2023

**Conseillères et conseillers  
présent-e-s : 43 membres**

### Préavis municipal n° 2022-24

Accepté à la majorité

### Préavis municipal n° 2022-25

Accepté à la majorité

### Préavis municipal n° 2023-24 – Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux

M. Michel Collet dépose en cosignature avec 6 membres du Conseil un amendement au préavis 2023-24

Texte de l'amendement :

Modification de l'Article 46 comme suit:  
Pour tout bâtiment, ouvrages ou **routes publiques** raccordés directement ou indirectement aux canalisations... fin de l'article inchangée.

L'amendement est refusé par 28 non, 11 oui et 3 absentions.

Le Conseil communal décide :

1. D'adopter le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux et ses annexes,
2. De fixer son entrée en vigueur dès l'approbation par la Cheffe du département du territoire et de l'environnement (DTE).

Le préavis est accepté par 33 oui, 6 non et 3 abstentions.

### Préavis municipal n° 2023-25 – Révision du règlement de police

Le Conseil communal décide

1. D'abroger le règlement de police de 2008 ;
2. D'adopter le nouveau règlement communal de police ;
3. De fixer l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement dès son approbation par le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

Le préavis est accepté par 39 oui, 1 non et 2 abstentions.

### Postulat de M. Philippe Gacond demandant la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC) à Penthalaz

M. Philippe Gacond, après avoir entendu le rapport de la commission qui fait référence au rapport de Mme Valérie Codina Cervellin relatif au développement durable qui sera rendu en mars 2024 au Conseil communal, décide de retirer son postulat content d'avoir suscité des discussions franches au sein de ce conseil. Ce sujet ne pourra plus être ignoré à l'avenir, il faudra des actes. Par cette procédure de non-vote, il assure une confidentialité des fonctions de présences par laquelle il désire éviter un clivage parmi nous.

Le postulat est classé sans suite.

### Propositions individuelles

- M. Aubert Maxime revient sur la journée du développement durable organisée par l'association « Demain Penthalaz » avec le soutien de la Municipalité. Lors de cette journée, l'association « No obs » était représentée et a récupéré une trentaine de téléphones portables usagés. Cette association avait pris contact avec la Municipalité afin de lui proposer de rejoindre son réseau et de mettre à disposition de la population une boîte de collecte pour ces appareils. L'abonnement pour ce service est de CHF 100 par an, l'association s'occupe de la promotion et de vider la boîte. M. Aubert s'adresse à la Municipalité afin de savoir si elle va prendre en compte cette

offre et rejoindre l'association No obs. M. Daniel Rochat répond qu'il voulait en parler lors d'une réunion à Valorsa estimant que ce site serait idéal, mais il a oublié. Il va reprendre ce dossier.

- M. Didier Chapuis félicite la nouvelle présidente pour son premier conseil et remercie l'assemblée pour l'acceptation des préavis.
- Mme Sylvette Grandchamp remercie les membres du conseil qui se sont inscrits pour le dépouillement des élections fédérales du 22 octobre 2023, la convocation et les détails suivront rapidement.

### Nomination/dissolution de commissions

Aspic : Le poste de membre suppléant doit être repourvu par un membre du GSVS : Mme Semira de Borchgrave est élue.

**Prochaine séance du Conseil  
Communal : 11 décembre 2023**

**Prochaine date des votations : 3 mars  
2024**

**Prochaine date des élections fédérales:  
12.11.2023**

Plusieurs Conseillères, Conseillers ont pris la parole afin de s'exprimer sur les deux préavis. Les interventions complètes, selon extrait du PV du Conseil communal (non approuvé), sont publiées sur notre site internet.



De gauche à droite : Sandy Borgeaud; Francine Pache; Frédéric Rossi, vice-syndic; Roger Daniel Simon; Pierre-André Pernoud, syndic.

## Vision : Commune de Gollion

Henry-Robert Borgeaud

*La série consacrée à la rencontre des Exécutifs des Communes voisines se poursuit par une échappée dans le district de Morges qui m'emmène jusqu'à Gollion. L'interview ayant eu lieu en période de vacances, c'est avec un Collège municipal réduit que je me suis entretenu. A savoir M. Pernoud Syndic et Mme Lipp Secrétaire municipale. Cela dit, la Municipalité se compose comme suit ;*

**M. Pierre-André Pernoud** – Syndic depuis 2006, Municipal depuis 1990, il est en charge de l'administration générale, des finances, de la police, de la commission de construction. Il est membre du comité de direction de l'ASIEV et Député UDC au Grand Conseil de l'Etat de Vaud depuis 2007.

**M. Frédéric Rossi** – Vice-Syndic, élu en 2006, son dicastère comprend les bâtiments, les routes, la commission culturelle, l'épuration, l'éclairage public, le comité de direction de l'ASICoPe et la présidence de l'Association intercommunale de la Piscine des Chavannes.

**Mme Francine Pache** – Municipale depuis 2021, elle est déléguée à l'ASICOV, en charge des écoles et des cultes, de la sécurité sociale, de la commission culturelle, de la cantine scolaire, de l'accueil de jour, de la cantine et des patrouilleurs scolaires ainsi que de la paroisse, des sociétés locales, de la voirie et des services techniques. Elle a été élue tacitement après que les 4 seuls candidats s'étant présentés à l'élection aient été plébiscités.

**M. Sandy Borgeaud** – Municipal depuis 2021 son dicastère comprend les domaines, les parcs et promenades, les vignes et les forêts. Il est responsable du refuge et de la gestion des déchets.

**M. Roger Daniel Simon** – Municipal depuis 2016, est en charge de l'urbanisme, du service des eaux, de la commission de construction et des associations intercommunales AIPCV – ASPIC – AIEV - SDIS.

Gollion dont l'altitude est de 504m s'étend sur la rive droite de la Venoge et sur le plateau qui la domine. Son territoire, faisant

531 ha, dont 16 en vignes, 121 en prés, 332 en champs et 51 en forêts comprend encore la propriété de Crausaz et le Moulin d'Amour. C'est en 1228 que l'on trouve la première trace écrite des noms du village de Gollion et de la commanderie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem d'En Crausaz.

Gollion, un nom qui est un diminutif rare de l'appellatif golha « mare » francisé en « gouille », est par ailleurs riche en légendes. Celle du Moulin d'Amour par exemple, qui nous conte l'histoire d'un chevalier de Crausaz qui prit part à la croisade au XIIe siècle et qui, de retour chez lui, trouva son fils unique marié avec la fille du meunier de Gollion. Plein de chagrin, ce père se fit recevoir chevalier de l'ordre de St-Jean auquel il donna sa terre, tandis que le fils, déshérité, se réfugia au moulin de son beau-père qui prit le nom de moulin d'Amour.

Plus tard, durant les dernières décennies du XVIe siècle et plus particulièrement au début du XVIIe, Gollion a été un haut lieu de la sorcellerie. De 1615 à 1631, le village est la proie de prétendus assauts diaboliques répétés, perpétrés non pas par des étrangers ou des marginaux, mais par ses propres habitants. Ces individus, hommes et femmes, sont dénoncés par leurs proches et leurs voisins, puis incarcérés dans les prisons du château de L'Isle pour y être torturés jusqu'à ce qu'ils avouent leur rencontre avec le diable, leur fréquentation des sectes diaboliques, le nom de leurs complices et les maléfices commis contre gens et bêtes. Finalement, c'est au terme d'une procédure judiciaire redoutable qu'ils sont livrés aux flammes du bûcher de Cossonay. Cette frénésie diabolique aura vu l'exécution de 25 des 200 habitants du village en l'espace de seize ans et il faudra attendre 1670 pour que le souverain bernois en place décide de ne plus punir de mort les ensorceleurs.

La population de Gollion a connu une croissance relativement lente jusqu'en 2000. Il y avait 29 feux en 1416, 344 habitants en 1803, 496 en 1860 et 565 en 2000. Puis une croissance spectaculaire en particulier entre 2010 et 2020 qui a vu le nombre de Gollion

ou Goïenis augmenter de 50.7 % pour s'établir à 1037 au 31.12.2022.

*Quels sont les facteurs qui ont provoqué cette explosion démographique ?*

La légalisation du dernier plan d'affectation communal, intervenue en 1995, nous a permis de densifier le domaine constructible. Le coefficient d'utilisation du sol (CUS) en zone villas est passé de 0.2 à 0.4, et en zone village de 0.3 à 0.4 également. Le quartier des Cordeires qui accueille plus de 100 habitants est un bon exemple de cette volonté d'une croissance maîtrisée. Il s'agit d'une extension du tissu villageois par la création de quatre immeubles dont le style architectural fait penser aux gros corps de fermes du village. Un projet dans lequel la commune a pu s'impliquer et favoriser la création de logements dédiés à la location, à des PPE, à de l'habitat protégé, et offrant de vastes espaces communs. Le quartier des Campanules est également à mentionner. Inauguré en 2012, il offre 17 logements protégés, des espaces communautaires et constitue sans doute une belle réponse à l'isolement social qui guette les personnes âgées ou à mobilité réduite.

*Gollion possède une surface agricole importante. Peut-on encore le qualifier de « village agricole » ?*

Gollion compte encore 13 exploitations agricoles de nature très diversifiées. On y trouve de grandes cultures, du maraîchage, du bio et du conventionnel, des fruitiers et des petits fruits. Une production laitière importante que ce soit pour l'industrie du lait ou la fabrication, dont le bufflone de Gollion produit à la ferme du Moulin d'Amour. Dans le paysage agricole, il faut également mentionner la porcherie de la famille Annen, qui outre l'élevage de 300 porcs produit le biogaz qui depuis 2012 alimente en chauffage 60 appartements dans le quartier des Campanules.

*Une population dont la composition a passablement évolué au fil des ans ?*

A côté de ce monde rural, Gollion s'est peuplé de nombreuses familles qu'on qualifiera de pendulaires, travaillant pour l'essentiel sur l'arc lémanique et orientés aussi bien vers le marché de Morges et le

lac que vers Cossonay et le pied du Jura. Une évolution illustrée par ce propos du Syndic : 120 gamins, 120 chiens.

### *Quel développement voyez-vous pour Gollion ?*

Le potentiel de constructions est épuisé, et ce jusqu'en 2030 au moins. Il nous reste quelques possibilités de densification du bâti existant, mais nous arriverons au plus à 1200 habitants. Cela dit nous n'avons pas de velléité de croître davantage. Nos infrastructures sont bien dimensionnées, en bon état et correspondent à notre population. Il en va de même avec notre mini zone industrielle du Fleuret qui ne va pas non plus connaître d'extension.

### *En termes de mobilité, Gollion est actuellement desservi par 2 lignes de bus. Est-ce suffisant ?*

Notre liaison au rail est effectivement un élément important. Nous avions à l'époque une navette assurant le trajet Gollion - gare de Cossonay-Penthalaz, mais cette desserte a été reprise par la compagnie MBC qui assure un trajet par heure le matin entre 7h et 8h puis six entre 14h et 20h50. Idéalement nous souhaiterions que cette capacité soit augmentée aux heures de pointe. Il faut mentionner que nombre de nos habitants vont prendre le train à Vufflens-la-Ville du fait qu'il est plus facile de s'y parquer. L'axe Cossonay – Morges est quant à lui desservi « à l'heure » dès 5h25 et ce jusqu'à 21h40. En lien avec les aspects de mobilité, une motion a été déposée lors du dernier Conseil visant à passer tout le village en zone 30 km/h. Le fort développement que connaît Cossonay lié à l'accroissement du trafic de transit nord-sud a considérablement augmenté la charge sur notre réseau routier. C'est un souci et nous étudions effectivement cette situation de manière à améliorer la sécurité et le confort de nos citoyens.

### *Vu le nombre de ses habitants, Gollion n'est pas soumis à l'obligation d'élections selon le système proportionnel. Y a-t-il une liste d'entente concernant les sièges de la Municipalité ?*

Oui, lors des dernières élections, en 2021, nous n'étions que quatre candidats, tous sur une même liste. Fort heureusement Madame Francine Pache s'est portée candidate juste après l'élection et a été élue tacitement. Concernant le législatif,

notre Conseil communal se compose de 45 membres et nous avons le bonheur de pouvoir compter à l'heure actuelle sur huit viennent ensuite.

### *Quels sont les axes principaux de votre programme de législature ?*

Nous envisageons de remplacer les actuels containers scolaires par un bâtiment en dur et sommes actuellement en phase d'études. Au chapitre des réalisations récentes, il faut mentionner un investissement de CHF 6 mio. pour la réfection de l'auberge communale à laquelle nous sommes attachés pour le rôle social qu'elle joue au sein du village, et en vertu duquel nous appliquons un loyer en adéquation. Autre projet d'envergure, la commune a racheté la propriété de l'Arziller à la famille Golaz pour la remettre en état et en faire profiter la communauté des Gollionais.

### *Quels changements vont apporter les résultats des dernières votations du 18 juin, en particulier la loi climat et son volet cantonal.*

Pour nous pas de grand bouleversement. Nous avons déjà équipé certains de nos bâtiments, la grande salle, l'auberge, avec des panneaux solaires et des pompes à chaleur et nous continuerons à investir raisonnablement au gré des opportunités, mais nous n'avons pas de fond affecté à cet effet. Nous agissons de manière responsable et nous tenons à notre autonomie communale dans ce domaine également.

### *Un nombre relativement restreint d'habitants, ça veut dire des collaborations intercommunales. Plutôt une bonne chose ou un mal nécessaire ?*

Il y a des domaines dans lesquels la collaboration est aussi évidente que nécessaire, mais nous sommes attachés à notre indépendance et n'envisagerons pas de fusion ; même si à l'époque nous avons participé à la réflexion autour d'un rapprochement avec Cossonay, La Chauv et Dizy.

### *Un taux d'imposition à 74% points de l'impôt cantonal de base. Stable ?*

Nous allons maintenir ce taux. Il nous permet d'être relativement autonome et de couvrir nos besoins en infrastructures, en entretien et en personnel avec 6 salariés ; 3 à l'administration et 3 aux services

extérieurs. Pour mémoire, avant l'entrée en vigueur de la péréquation intercommunale, Gollion avait avec ses 120% un des taux d'imposition les plus hauts du canton. Et c'est grâce à la manne perçue sous ce régime que nous avons pu financer une bonne partie de nos équipements.

### *Protection civile – quels liens ?*

Nous entretenons d'excellents rapports de voisinage avec cette institution inaugurée en 1990 par Madame la Conseillère Fédérale Elisabeth Kopp. Nous avons des abris dans leurs bâtiments, mais n'avons pas d'activités communes.

### *Qu'en est-il de la scolarisation de vos plus jeunes citoyennes et citoyens ?*

Nous scolarisons à Gollion les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans, ensuite de quoi ils vont à Cossonay, au Pré-aux-Moines. Nous faisons partie des associations intercommunales ASICoPe (Secondaire Cossonay Penthalaz) ASICOVV (primaire Cossonay Veyron Venoge) et nous avons une UAPE ainsi qu'une cantine scolaire sur notre territoire.

### *Un souhait ?*

Que Gollion reste un village vivant. En sus de notre auberge, nous avons des sociétés locales dynamiques. Une société de gym dames, une société de Jeunesse, un Chœur mixte, un club de badminton, du Volley détente, la Société des anciens de la Jeunesse de Gollion et une commission culturelle. De quoi animer un village dans lequel il fait bon vivre.

Merci à Monsieur le Syndic et Madame Lipp pour leur accueil, leur ouverture et leur disponibilité.

Pour plus d'informations : [www.gollion.ch](http://www.gollion.ch)

*La Photo de la Municipalité se trouve en page 6*

## L'actualité des sociétés locales

### FC Venoge

18.11.2023 – 19h00 – Souper Loisirs "Novemberfest" – Soirée des membres, supporters et amis du club sur le thème de la fête de la bière – Salle Jean Villard-Gilles à Daillens

### L'Echo de la Molombe

02.12.2023 - 11h00 - Marché de Noël à Penthaz - petit concert - Salle du Verger à Penthaz

### FSG Penthaz

24 et 25 novembre 2023 - Soirée de gym - spectacle et présentation des groupes de la société sur le thème "Quand je serai grand, je ..." - Salle du Verger à Penthaz

### Jeunesse de Penthaz

31.12.2023 - 19h00 - Souper du Nouvel-an - souper suivi d'un bar ambiance pour fêter la nouvelle année - Salle du Verger (flyer en page 12)

### Choeur mixte l'Aloettaz

11.11.2023 - 19h00 - Concert Au fil de l'eau - Salle du Verger à Penthaz  
18.11.2023 - 19h00 - Concert Au fil de l'eau - Salle de la Léchire à Penthaz

### Marché de Noël

02.12.2023 - 8h30-18h30 - Marché de Noël de Penthaz - Salle du Verger

### Avent Ensemble - Café rencontre

06.12.2023 - dès 13h30 - Café rencontre avec la présence du Saint Nicolas

## L'actualité de la bibliothèque

30.10.2023/27.11.2023/29.01.2024 - 10h à 11h - Né pour lire - un moment d'histoires à partager avec votre enfant - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

13.11.2023 - 19h30 à 21h - Tapas'livre ? - un moment de partage convivial pour adultes autour de vos lectures et de tapas - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

04.11.2023/02.12.2023 - 10h à 12h - BiblioFil l'atelier du fil qui relie - Tricoter, crocheter ou broder en bonne compagnie - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VENOGUE  
VOUS CONVIE LES LUNDIS  
DÈS 19H30

# TAPAS'LIVRE ?

UN MOMENT DE PARTAGE CONVIVAL  
AUTOUR DE VOS LECTURES ET DE TAPAS

OUVERT À TOUTES ET TOUS (SANS INSCRIPTION)

**2023**      **2024**

11 septembre	12 février
9 octobre	15 avril
13 novembre	10 juin

Ch. de l'Arbalète 4  
1306 Daillens  
Tél. : 021 861 28 01  
biblio.intercommunale@daillens.ch  
www.bibliovenoge.ch

# Né pour Lire

à la biblio de la Venoge

Un moment de partage autour des histoires,  
pour les enfants dès 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école  
et leur accompagnant adulte.

Tous les derniers lundis de chaque mois  
de 10h à 11h

25 sept.	25 mars
30 oct.	29 avril
27 nov.	27 mai
29 janv.	26 juin
26 févr.	

Une merveilleuse manière de favoriser les enfants  
à leur ouverture au monde du langage

Ch. de l'Arbalète 4 - 1306 Daillens - Tél. : 021 861 21 08  
www.bibliovenoge.ch

L'atelier du fil qui relie...

# BIBLIO-FIL

Bibliothèque intercommunale  
de la Venoge

Vous aimez tricoter, crocheter ou encore broder ?  
Débutant.e ou expert.e, venez avec votre ouvrage  
pour partager un moment dans la bonne humeur  
autour d'un café-croissant

Nouveau :  
Une matinée d'initiation au tricot  
pour adultes et enfants dès 8 ans

**2023 - 2024**  
LE SAMEDI DE 10H À 12H À LA BIBLIOTHÈQUE

2 sept.	2 déc.
7 oct.	3 févr.
4 nov. Atelier "Apprends à tricoter" (dès 8 ans)	2 mars

Infos : biblio.intercommunale@daillens.ch ou 021 861 28 01  
Ch. de l'Arbalète 4  
1306 Daillens

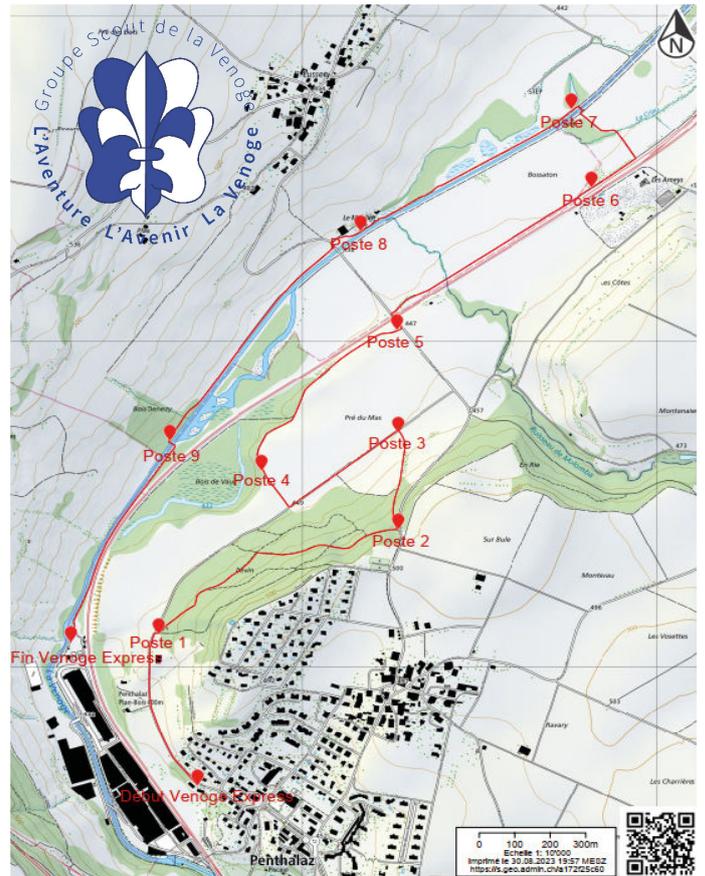
## Le Venoge Express

Groupe scout de la Venoge

Un jeu au fil de la Venoge pour célébrer les 40 ans du groupe scout de la Venoge

Le groupe scout de la Venoge vous invite à son jeu de piste anniversaire : le Venoge Express. Découvrez le scoutisme le long de la Venoge via des postes thématiques. Ouvert à toutes et tous, deux niveaux de difficulté sont proposés : louveteaux/louvettes (6 ans et plus) et éclaireurs/éclaireuses (11 ans et plus). Au cours d'un parcours forestier semblable pour les deux niveaux, vous allez plonger dans nos activités, nos techniques de construction ou d'orientation et de connaissance en tout genre, tout en évoquant la nature et nos valeurs scouts. Rendez-vous du 2 septembre au 9 décembre depuis nos locaux à Penthalaz (chemin du Plan-Bois) pour prendre part à cette aventure unique. Nous vous attendons de pied ferme!

Pour plus d'informations, visitez notre site web : <https://vu.fr/YRve>



## Soirée des jeunes citoyens 2023

Valérie Codina Cervellin, municipale

Le vendredi 29.09.2023 était organisé la sortie des jeunes citoyens. Une sortie ludique au bowling à Echandens puis un repas à la Maison de Ville étaient prévus.

Sur les 28 invitations envoyées, 8 jeunes ont pris la peine de répondre, malheureusement négativement. Nous sommes toujours sans réponse des 20 autres...

Faute de participants, la Municipalité a donc décidé d'annuler le bowling mais a toutefois maintenu le repas mais en y conviant les conjoints.

La Municipalité reste convaincue de la démarche et de l'importance de pouvoir ainsi se rencontrer dans un contexte informel et détendu. L'année 2024 verra donc à nouveau la sortie des jeunes citoyens mise sur pied.

Cependant, la Municipalité ne peut que regretter le manque d'intérêt, voire de respect. Elle encourage et remercie d'avance tout un chacun (et pas seulement les jeunes) de bien vouloir prendre quelques minutes pour s'excuser lorsqu'une invitation leur est adressée. Les organisateurs vous en seront reconnaissants...

## L'Arc-en-Ciel

Catherine Novet, diacre

Si vous avez un ou plusieurs enfant(s) âgé(s) de moins de 6 ans, ce mot est pour vous ! L'Arc-en-Ciel ? C'est un Espace parents-enfants situé au Foyer paroissial de Penthalaz, Ch. du Mont-Blanc 5, dans les locaux du jardin d'enfants "La Chrysalide". Il est ouvert tous les mardis et jeudis de 14h30 à 17h30, depuis mi-octobre jusqu'à fin juin, vacances scolaires comprises.

Destiné aux enfants dès la naissance et jusqu'à 6 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent, parrain, marraine, accueillante de jour, jeune au pair...), ce lieu joyeux et coloré offre la possibilité aux enfants de jouer, de se socialiser avec d'autres enfants et aux adultes de prendre le temps d'un café, de rencontrer d'autres parents et de partager les joies et soucis du quotidien. Pas d'inscription, pas de frais. C'est un service offert par les paroisses à toutes les familles de la région, quelle que soit leur confession. Nous nous réjouissons de vous y rencontrer !



A part l'accueil des mardis et jeudis, une équipe dynamique de mamans propose toute une série d'activités-familles, au fil des saisons. Infos sur [www.arcencielvenoge.com](http://www.arcencielvenoge.com)

A l'occasion d'une nouvelle naissance, l'Arc-en-Ciel souhaite vous adresser ses félicitations et ses meilleurs vœux de bonheur et de santé : un petit doudou confectionné avec soin par quelques dames de la paroisse vous attend à l'Arc-en-Ciel. N'hésitez pas à passer le chercher et à leur présenter votre bébé. Bienvenue !

## Nos amis les chiens

Greffe municipal

Durant le Conseil communal du mois de juin, un conseiller a demandé s'il était possible de créer un emplacement clôturé dédié aux chiens afin qu'ils puissent s'ébattre, compte tenu de l'obligation de tenir les chiens en laisse sur tout le territoire communal.

Le Conseil communal a accepté, le 9 octobre dernier, le nouveau règlement de police communal. L'art. 66 change radicalement la politique en matière de chiens. Nos amis à 4 pattes peuvent dorénavant se promener sans laisse partout où cela n'est pas spécifiquement interdit.

Toutefois, une éducation est nécessaire car il est impératif que l'animal ne porte pas atteinte à la sécurité de tout un chacun et que le propriétaire soit vigilant envers les citoyens qui craignent les chiens.

Nous profitons également de ce message pour vous rappeler que le droit cantonal prime sur le règlement communal. Il est donc obligatoire de tenir les chiens en laisse en forêt et à ses abords du 1er avril au 15 juillet.



## Nouvel an de la Jeunesse

*Nouvel An*  
**2024**  
*En rouge et noir !*

Dès 19h, apéro  
*Fondue Glareyard*  
dessert, et coupe à minuit !

Réservations au 079 569 13 31  
jusqu'au 18 décembre 2023

**50.-**  
3.- par tranche d'âge  
(5- 14 ans)

 Salle du Verger - Organisation Jeunesse de Penthalaz 

En souvenir du concours de tambours, voici les deux panneaux qui ont été mis en place au centre communal du Verger.



## ARASPE : soirée information le 14 novembre

# Soirées d'information sur l'assurance maladie

Diminuez l'impact des primes d'assurance maladie sur votre budget grâce à nos soirées d'information sur l'assurance maladie.

Nous vous conseillons **gratuitement** et **sans intérêt financier** pour vous accompagner dans les différentes démarches possibles pour **diminuer cette charge**.

**Mardi 07.11.2023 de 19h00 à 20h00**

au Bâtiment de l'Administration communale du Mont-sur-Lausanne – Route de Lausanne 16 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne

**Jeudi 09.11.2023 de 19h00 à 20h00**

à la salle de réunion de l'Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville 1 – 1er étage 1040 Echallens

**Mardi 14.11.2023 de 19h00 à 20h00**

au Centre communal Verger à Penthalaz Place Centrale 4 – 1305 Penthalaz

**Lundi 20.11.2023 de 19h00 à 20h00**

à la Grande salle de Prilly Route des Flumeaux 1 – 1008 Prilly



## Départ à la retraite de Christian Liardet dit « La Plume »

Jean-Luc Duperrex, chef du service extérieur

Christian Liardet a débuté dans notre commune le 12 mars 2012, après un parcours professionnel bien garni. Personnage atypique, Christian a tout de suite réussi à s'intégrer à l'équipe des Services Extérieurs. Son entregent et sa gouaille en ont fait un personnage connu de la plupart des Cancaniers. Une casquette décorée d'une plume, surplombant une stature imposante dans un éternel gilet en jeans, Christian a collaboré avec ferveur à maintenir notre village propre. Voici l'heure de la retraite, un peu de vélo et de jardinage en perspective, c'est tout le bonheur que tu attends et que l'on te souhaite.

Christian, tu fais parti de ces gens qui marquent de leur empreinte la vie des autres.

Ton franc-parler, tes manies et ton côté mystique, toutes ces valeurs qui sont ton quotidien, font que nous sortons grandi de te connaître.

Christian, je te remercie pour ces onze années passées avec nous, je te souhaite une magnifique et surtout longue retraite pleine de santé. Amitiés



## Travaux au terrain de foot avec les hélicoptères

Christian Martinetti et Jean-Luc Duperrex  
Municipal et chef du service extérieur

C'est le 28 juillet 1973, sous la Présidence de Charly Jaccard, que l'inauguration de la première installation d'éclairage a eu lieu.

En 1997, M. René Nicolet, Municipal, aurait voulu mettre cet éclairage aux nouvelles normes en déplaçant les mâts situés dans les angles pour les installer à la hauteur des 16 mètres. C'était sans compter le PAC Venoge, d'où un refus clair et net du Canton.

26 ans plus tard, nous avons enfin reçu l'aval du Canton et nous nous sommes dépêchés de réaliser ces travaux tant attendus. C'est le 10 juillet dernier qu'un hélicoptère a mis en place les 6 nouveaux mâts munis de projecteurs LED. Il faut relever que les anciens projecteurs étaient équipés de lampes à décharge de 2'000W chacune, interdites aujourd'hui ! L'économie d'énergie représente environ 7 fois la valeur précédente pour un rendement lumineux permettant d'honorer les normes les plus exigeantes en vigueur.



## Gens du voyage, bonne ou mauvaise nouvelle ?

Didier Chapuis, syndic

La Suisse reconnaît à la communauté suisse Yéniche le statut de minorité nationale et à son droit de pouvoir exercer le mode de vie constitutif de leur identité.

La bonne nouvelle est que Penthaz est une des trop peu nombreuses communes à reconnaître concrètement cette communauté en mettant à leur disposition, dans la mesure de ses disponibilités, un terrain durant la période estivale. Actuellement, il s'agit d'une aire d'une partie du camping. L'accueil et la cohabitation se déroulent de manière générale très bien.

L'arrivée le 13 août dernier et l'occupation illégale du parking « En Sauffaz » par des gitans a contrarié les efforts fournis depuis de nombreuses années par la population et les autorités de Penthaz. Ces gens du voyage issus de la communauté gitane de France se sont installés sans aucune autorisation sur ce parking. De ce fait ils privaient le FC Venoge de l'utilisation de ses installations et ceci à une semaine de la reprise du championnat dans un contexte déjà compliqué en raison de l'indisponibilité des terrains de Penthaz et Daillens.

La Municipalité s'est montrée ferme dès le début et a refusé toute négociation. Grâce à une très bonne collaboration avec la gendarmerie qui a pris des dispositions très

restrictives, soutenues par le Conseil d'Etat, leur occupation illégale s'est heureusement terminée au bout de trois jours.

De nos différents contacts, il ressort que ces personnes souhaitaient donner une bonne image de leur communauté après leur passage. Malheureusement les faits ont démontré le contraire.

En effet au plus fort de la période de tension, une frange de cette communauté s'est montrée très belliqueuse et menaçante envers les installations sportives. Par ailleurs en quittant les lieux ils ont laissé leurs déchets et des sacs noirs, non taxés, sur le site en n'omettant pas d'uriner sur ces derniers et ainsi les souiller. De même et bien que les caravanes soient équipées de sanitaires, à l'évidence ils ne les ont pas ou que très peu utilisés. Un grand merci à nos collaborateurs des services extérieurs qui ont dû procéder à la remise en ordre de cette place et de ses alentours.

De tels comportements ainsi qu'un irrespect flagrant, entre autres, des directives sur l'élimination des déchets et du droit découlant de la propriété, jettent l'opprobre et le discrédit sur l'ensemble des communautés des gens du voyage. Ceci est une mauvaise nouvelle !

## Réfection de l'église

Jean-Luc Duperrex, chef du service extérieur

Notre église a été entièrement rénovée en 1924 par l'architecte F. Gilliard qui a tout dessiné (mobilier : stalles, bancs, menuiseries des portes et des fenêtres, lustrerie, etc.) et choisi les vitraux et le moindre détail. Le cadran et l'horloge ont été fournis par la maison Baer de Sumiswald. Le cadran était alors bleu et blanc avec motifs, le cerclage avec les chiffres et aiguilles étaient noirs.

La couleur noir, lies de vin, les chiffres et aiguilles en laiton doivent provenir d'une restauration dans les années 60 et c'est cette dernière que nous avons choisi pour la rénovation effectuée cette année sous l'égide et la collaboration de la DGIP (Direction générale des immeubles et du patrimoine). Les travaux ont été effectués avec brio par des entreprises ayant un lien communal (échafaudage et peinture).

Les photos anciennes et informations historiques ont été fournies par la DGIP.



## Désaffectation partielle du cimetière

### La Municipalité

Conformément aux articles 70 à 74 du règlement cantonal du 12 septembre 2012 sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF), la Municipalité de Penthaz informe la population que les tombes suivantes seront désaffectées à partir du 06.05.2024 :

- les tombes du secteur 1D ; emplacement TC1 à TC35,
- les tombes du secteur 1G ; emplacement TA49 à TA70,
- les tombes du secteur 2G ; emplacement TA71 à TA92,
- les tombes du secteur 3G ; emplacement TA93 à TA116,

La liste nominative de ces tombes peut être consultée à l'administration communale. Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes qui ont été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles qui désirent reprendre les monuments, pierres tombales et entourages ou toute autre garniture sont priées d'en faire la demande par écrit à l'administration communale de Penthaz jusqu'au 29 février 2024.

A l'expiration de ce délai et conformément à l'article 72 du règlement cantonal précité, la commune de Penthaz en disposera librement.



## Arrêt de la prestation des cartes journalières CFF en 2024

Yves Jauner, vice-syndic

Après avoir pris connaissance des caractéristiques de la nouvelle offre de l'alliance SwissPass « carte journalière dégriffée Commune » et en raison de la complexité des processus, tant pour la commune que pour l'acheteur, et du faible rabais octroyé, la Municipalité a décidé de renoncer à poursuivre la prestation de vente des cartes journalières CFF dès le 01.01.2024. L'achat de billets dégriffés lui paraît bien plus avantageux.

Plus important encore, cela engendrera une augmentation excessive du prix de vente fixé par la branche des transports publics qui est identique pour toutes les communes et villes, à savoir :

	<b>Niveau de prix 1</b> disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage	<b>Niveau de prix 2</b> disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage
2e classe prix plein	CHF 52.--	CHF 88.--
2e classe avec abonnement 1/2 tarif	CHF 39.--	CHF 59.--

Toutes les communes et villes peuvent décider, individuellement, si elles souhaitent ou non effectuer la vente des cartes dégriffées en 2024. La convention qui est actuellement établie entre Penthaz et les communes de Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville, Mex, Bournens, Bousens et Sullens sera abrogée au 31.12.2023. Il appartiendra à chacun de se renseigner auprès des communes si elles offriront cette prestation dès cette échéance.

Les billets et les cartes journalières dégriffés proposés uniquement par les CFF sur leur application en ligne sont nettement plus avantageux que ce qui pourrait être proposé par les Communes.

La Municipalité est en contact avec Pro Senectute pour voir dans quelle mesure une séance d'information peut être mise sur pied pour aider les personnes à naviguer sur l'application précitée.

Le personnel communal est également à disposition pour aider les citoyens qui le souhaitent, il faut préalablement prendre rendez-vous.

## Cartes Ciné-Sénior

Greffe municipal

Comme ces dernières années la commune a acquis deux cartes "Ciné-Sénior" pour le cinéma de Cossonay.

Le programme se trouve sur [www.cinemacossonay.ch](http://www.cinemacossonay.ch).

**Ciné-Seniors**  
« Regards 9 »

Un mardi par mois, au cinéma de Cossonay

**Vivre ensemble** des émotions





Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées  
de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Bettens, Bourmens et Sullens  
1303 Penthaz

**Les lingettes humides  
détruisent les pompes !  
Les toilettes ne sont  
pas une poubelle.**

Lingettes humides, serviettes  
hygiéniques, couches-culottes,  
préservatifs, restes de nourri-  
ture, médicaments, rondelles  
cosmétiques, litière pour chat  
etc. doivent finir à la poubelle  
et non pas dans  
les toilettes !





Les lingettes humides et autres articles hygiéniques sont meurtriers pour les pompes ! Ils forment des amas fibreux compacts, qui ne peuvent être éliminés que par une intervention manuelle laborieuse.

## Vos égouts ne pardonnent rien. Flyer et autocollant

D'autres exemplaires de l'autocollant (14.5 cm de diamètre) pour vos couvercles de toilettes peuvent être commandés sur le shop du VSA : [www.vsa.ch](http://www.vsa.ch)



## Les toilettes ne sont pas une poubelle

- ✗ Die Toilette ist kein Müllschlucker
- ✗ Il WC non è una pattumiera
- ✗ A toilet is not a rubbish dump
- ✗ A sanita não é uma conduta de lixo
- ✗ El retrete no es un cubo de la basura
- ✗ Туалет - не мусоропровод
- ✗ تجنب إلقاء المهملات في المراحيض
- ✗ आपका शौचालय गंदी फिसलपट्टी नहीं है
- ✗ اب کا بیت الخلا کڑا کرکٹ کا نالہ نہیں ہے
- ✗ توالٹ شما سیستم شوٹینگ زباله نیست
- ✗ 厕所不是垃圾槽
- ✗ Toaletti ei ole, eelista, väliste e eestajev
- ✗ Toalet nije kanta za otpatke

Conception ©: www.vsa.ch, Association «Saubere AbwasserSchweiz».  
Design © Axel B. Boff, Photos © DWV, Axel B. Boff



Association suisse des professionnels  
de la protection des eaux (VSA)  
Europastrasse 3, case postale  
8152 Glattbrugg  
Tél. 043 343 70 70  
[sekretariat@vsa.ch](mailto:sekretariat@vsa.ch)  
[www.vsa.ch](http://www.vsa.ch)



Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées  
de Cossonay, Penthalaz, Bellens, Boumiers et Sullens  
1303 Penthalaz

Chemin de Fleuret 1  
1303 Penthalaz  
021 862 72 77  
[www.stepdepenthalaz.ch](http://www.stepdepenthalaz.ch)

# Les Coups de cœur de la Ludothèque Régionale

Ludothèque de la Venoge

## Dorf Romantik

*Pour 1 à 6 joueurs à partir de 8 ans*

Dorf Romantik est un jeu coopératif de placement de tuiles.

Des rivières qui ondulent, des forêts qui bruissent, des champs de blé qui se balancent dans le vent et, ici et là, un minuscule petit village : c'est ça Dorf Romantik !

Les joueurs travaillent ensemble à la création du plus beau paysage, de la rivière la plus longue, en remplissant les objectifs présents sur le plateau. Une tuile placée sans réfléchir est une tuile perdue, et les tuiles ne sont pas en nombre infini.

Ce jeu est un subtil mélange entre My City et Carcassonne et une très belle adaptation d'un excellent jeu vidéo, il plaira à toute la famille.

*Un jeu de Lukas Zach et Michael Palm  
Illustré par Paul Riebe  
Édité en français par Gigamic*

*Ce jeu a remporté le premier prix en août 2023 au Festival à Essen en Allemagne*



## Volto

*Pour 2 joueurs uniquement, dès 7 ans*

Volto ou comment une idée simple mais géniale peut révolutionner un jeu hyper connu : les échecs.

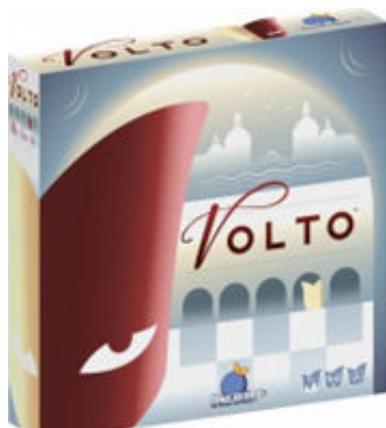
Rien que le thème évoque les coups torlus : on est à Venise pendant le carnaval et vous êtes les représentants de 2 familles qui briguent l'accession au poste de Doge.

Du bluff, un principe simple mais vicieux, un beau matériel, une rejouabilité très grande.

Une explication des règles très rapide pour des parties de 5 mn environ qui se terminent inévitablement par un "on en refait une ?"

L'un des meilleurs jeux à deux pour un coup de cœur absolu !

*Un jeu de Emi Yusuke  
Illustré par Simon Douchy  
Édité par Blue Orange*



## Mystérium Kids

*Pour 2 à 6 joueurs dès 6 ans*

Mysterium Kids a obtenu le premier prix du jeu pour enfant en août 2023 à Essen. C'est un jeu coopératif qui revisite les jeux d'enquêtes tout en développant la créativité des enfants.

Retrouverez-vous le trésor du Capitaine Bouh ?

Courageusement, vous décidez de passer la nuit dans un vieux manoir à l'extérieur de la ville. Selon la légende, il renferme un fabuleux trésor !

Alors que vous vous endormez, le fantôme du capitaine Bouh apparaît pour vous aider à trouver son trésor.

Comme tout fantôme qui se respecte, il ne peut pas parler, mais il peut faire du bruit avec un tambourin pour vous indiquer dans quelles pièces chercher !

Un super jeu avec une mécanique originale qui plaira aux Petits comme aux Grands.

*Un jeu de Antonin Boccara & Yves Hirschfeld  
Illustré par Olivier Danchin  
Édité par Libellud*



La ludothèque sera fermée pour les vacances d'automne du 14 au 30 octobre 2023

Nous organisons une soirée jeux en famille le vendredi 3 novembre 2023 de 18H30 à 20H30. A Cossonay, à côté de la ludothèque. La soirée est gratuite et ouverte à toutes les familles, sur inscription.

Nous vous attendons à la ludothèque pour vous proposer encore plus de jeux.

La Ludothèque Régionale de la Venoge est située sous le restaurant du Pré aux Moines à Cossonay.

Votre Ludothèque Régionale de la Venoge.

[www.ludothequedelavenoge.ch](http://www.ludothequedelavenoge.ch)  
[info@ludothequedelavenoge.ch](mailto:info@ludothequedelavenoge.ch)

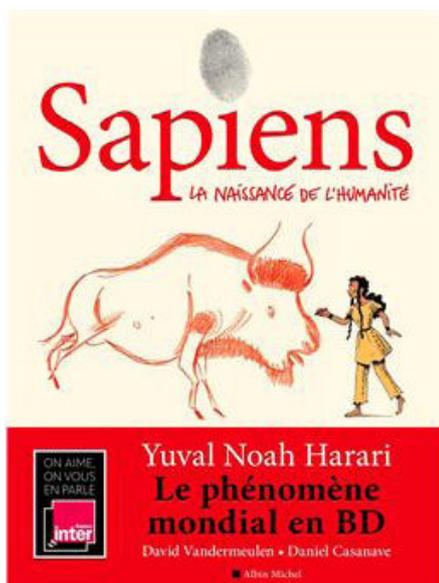
# Les Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

Bibliothèque de la Venoge

## Humour – Humain – Histoire

La version en BD du roman de Yuval Noah Harari qui dépeint avec humour la naissance et l'évolution de l'humain Sapiens du simple animal parmi les autres au maître du monde au sommet de l'échelle des prédateurs.

*Sapiens, La naissance de l'humanité, T1, Albin Michel, 2020*



## Fantastique – Chat – Sacrifice

C'est les vacances, Sébasta a décidé de les passer avec son vieil ami Da. C'est alors qu'ils rencontrent un chat étrange au pelage noir et aux yeux gris métalliques qui reste assis sur le perron. Les jours passent et le chat continue de s'asseoir sur le perron et de les regarder d'un air étrange. Par après, un autre chat apparaît. Et puis un autre.. C'est là que commence le cauchemar...

Cette adaptation en BD du roman jeunesse du même nom de Marie-Hélène Delval est une jolie réussite, à la fois intrigant et passionnant, il nous emmène dans une atmosphère particulière emplie de superstition et de dévotion.

*Les chats, Gwénaëlle Boulet et Mélanie Allag, Bande d'ados, 2023*

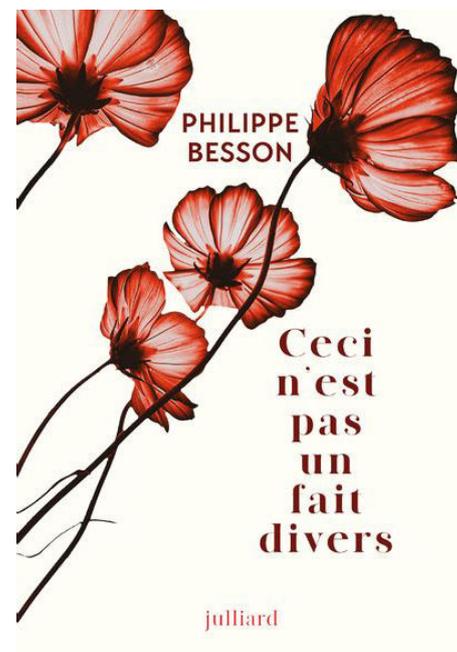


## Féminicide – Fratrie – Survie

Cinq mots prononcés au téléphone par Léa vont faire basculer la vie de cette fratrie : « Papa vient de tuer maman ».

Dans ce récit, Philippe Besson donne la parole au grand frère de 19 ans, qui refuse d'être une victime collatérale invisible et silencieuse de ce drame. Il y raconte son histoire, celle de sa sœur de 13 ans, témoin directe du meurtre, de son grand-père, mais également celle de sa mère défunte et de son père meurtrier. Par des mots simples, des phrases courtes cet ouvrage nous prend aux tripes et ne vous laissera pas indemne.

*Ceci n'est pas un fait divers, Philippe Besson, Julliard, 2023*



Bibliothèque intercommunale de la Venoge - Ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens  
021/ 861 28 01 - [biblio.intercommunale@daillens.ch](mailto:biblio.intercommunale@daillens.ch) - [www.ppdl.ch](http://www.ppdl.ch) et [www.bibliovenoge.ch](http://www.bibliovenoge.ch)

**Horaires habituels :** jusqu'au 8 juillet et dès le lundi 15 août

**Horaires d'été:** tous les lundis de 15h30-19h (11.07, 18.07, 25.07, 28.08)

## Sudoku

9		3			8			4
		5		3				
8	4			9			1	5
6		8		7		5	4	
	1		3		5		9	
	5	9		8		1		7
7	9			5			2	3
				2		4		
3			8			7		1

Chaque rangée, colonne et carré (9 espaces chacun) doit être rempli avec les numéros 1-9, sans répéter aucun nombre dans la rangée, la colonne ou le carré.

## Liste d'abréviations

**ADCV** : Association de Communes Vaudoises

**AIEE** : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

**AJERCO** : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay

**ARASPE** : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens

**ARCAM** : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges

**ARGdV** : Association régionale du Gros-de-Vaud

**ASICoPe** : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs

**ASICOVV** : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge

**ASIVenoge** : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville

**ASPIC** : Association intercommunale de la piscine des Chavannes

**Coord21** : Collectivités pour un développement durable

**CSR** : Centre social régional

**DDP** : Droit distinct et permanent

**DGMR** : Direction générale de la mobilité et des routes

**DGTL** : Direction générale du territoire et du logement

**GIP** : Groupement Indépendant Penthalaz

**GSVS** : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants

**LAT** : Loi sur l'aménagement du territoire (CH)

**LATC** : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du Canton de Vaud (VD)

**LHand** : Loi sur l'égalité pour les handicapés

**MCH** : Modèle comptable harmonisé

**ORPCI** : Organisation Régionale de la Protection civile

**PCI** : Protection civile

**PA** : Plan d'affectation

**PLR** : Parti Libéral Radical

**PPA** : Plan partiel d'affectation

**PPDLV** : Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars

**RIE III** : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

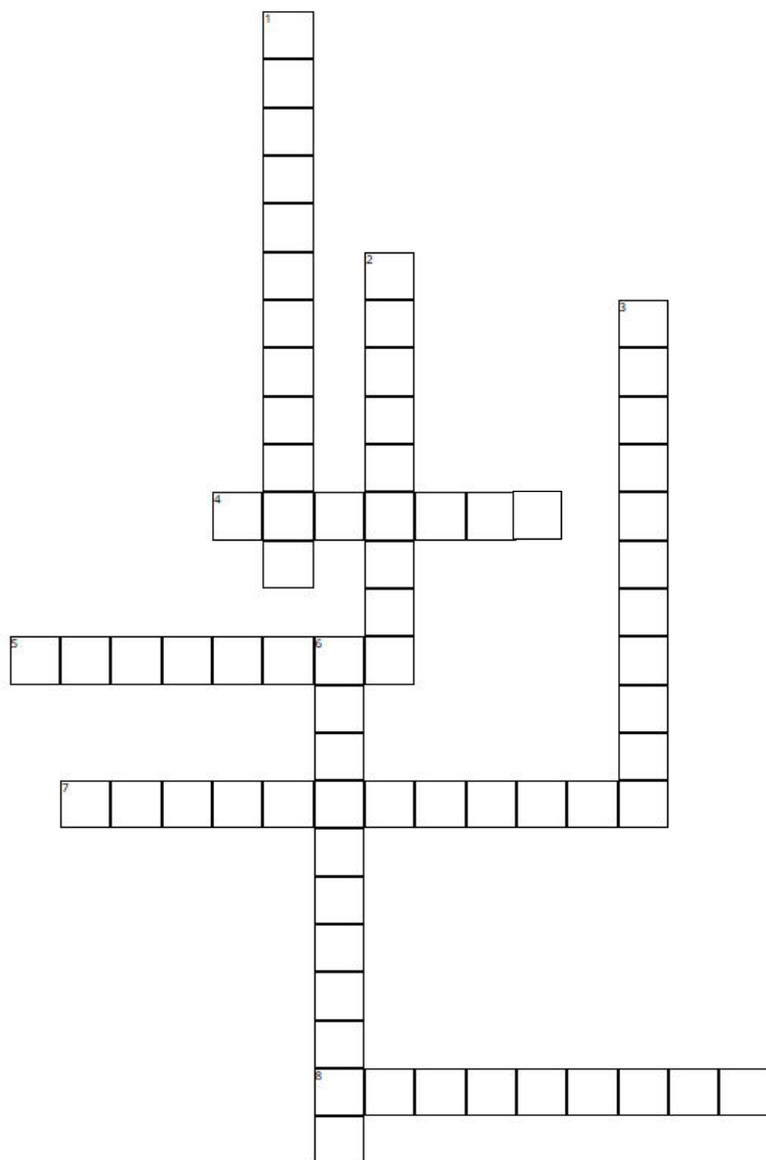
**SDA** : Surfaces d'assolement

**SDIS** : Service de défense incendie et de secours

**UCV** : Union des communes vaudoises

**TL** : Transports publics de la région lausannoise.

# Mots-croisés



## Précédente grille

### Horizontal

- 4 - Cossonay
- 6 - Déchèterie
- 7 - Midicroque
- 8 - Mobility

### Vertical

- 1 - Paroisse
- 2 - Piscine
- 3 - Prosenectute
- 5 - Cheminet

### Horizontal

- 4 - Il y en a 26 en Suisse
- 5 - Adresse légale d'un habitant
- 7 - Personne qui paie des impôts
- 8 - Chef lieu du district du Gros-de-Vaud

### Vertical

- 1 - Rapport écrit des décisions prises en séance de Municipalité
- 2 - Subdivision d'une administration communale
- 3 - Etude des populations visant à connaître leur effectif, leur composition par âge, sexe et statut matrimonial.
- 6 - Daillens, Lussery-Villars, Penthaz, Gollion et Cossonay sont des communes ... de Penthaz .

# Archives communales

## Eglise



En 1960



En 2023

## Agenda

**1er novembre**

Thé dansant

**4 et 5 novembre**

Jeunesse - Lotos

**11 novembre**

L'Aloettaz - soirée annuelle

**14 novembre**

ARASPE - soirée d'information sur l'assurance maladie

**22 novembre**

Thé dansant

**24 et 25 novembre**

FSG Penthalaz - soirée de gym

**2 décembre**

GAAP - Marché artisanal de Noël

**6 décembre**

Saint Nicolas

**13 décembre**

Don du sang

**20 décembre**

Thé dansant

**31 décembre**

Jeunesse - soirée du nouvel an

**10 janvier**

Thé dansant

**17 janvier**

Thé dansant

**24 janvier**

Papet vaudois - aînés

**26-27-28 janvier**

FC Venoge - tournoi junior

**3 et 4 février**

Jeunesse - Lotos

**7 février**

Thé dansant

## Mobility

**2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7**

Place Centrale

Gare de Cossonay-Penthalaz

## Déchetterie

**DÉCHETTERIE VALORSA**

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

**ECO-POINT**

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

## Marché

Tous les mercredis, à la Place Centrale de 8h à 12h.

## Paroisses

**Paroisse Protestante EERV**



**Cultes**

05.11.2023 - Culte - Eglise de Daillens

19.11.2023 - Culte - Eglise de Penthalaz

26.11.2023 - Culte - Eglise de Penthalaz

03.12.2023 - Culte - Eglise de Penthalaz

10.12.2023 - Culte - Eglise de Daillens

17.12.2023 - Culte - Eglise de Penthalaz

24.12.2023 - Culte - Eglise de Daillens

25.12.2023 - Culte de Noël - Eglise de Penthalaz

**Pasteure** : Mme Nathalie Monot-Senn (nathalie.monot-senn@eerv.ch)

Bureau : Ch. du Mont-Blanc 5 - 1305 Penthalaz - tél. 021 331 56 44.

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : [www.penthalaz.eerv.ch](http://www.penthalaz.eerv.ch).

**L'Arc-en-ciel**

L'Arc-en-Ciel a repris ses activités et dispose aussi d'un site web :

[www.arcencielvenoge.com](http://www.arcencielvenoge.com)

**Paroisse Catholique**

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : [www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay](http://www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay).

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : **021 535 64 84**.

## Administration communale

**SECRÉTARIAT MUNICIPAL - BOURSE - CONTRÔLE DES HABITANTS**

**Ouverture des guichets** : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 16h30, ou sur rendez-vous, en dehors des heures susmentionnées, convenu au moins 24h à l'avance

**Permanence téléphonique** : au **021 863 20 50** (touche 1 pour le greffe, touche 2 pour la bourse, touche 3 pour le contrôle des habitants), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

**SERVICE TECHNIQUE**

**Uniquement sur rendez-vous.**

**Permanence téléphonique** : au **021 863 20 50** (touche 4).

**ACCUEIL DE MIDI**

**Midicroque** - Tél. : 079 940 19 21.

**HALTE-JEUX**

**Petits Poussins** - Tél. : 079 539 85 95.

**LOCAL DES JEUNES**

**Local des jeunes** - Tél. : 021 863 20 56.

**UAPE**

**UAPE** - Tél. : 021 863 20 57.

**PISCINE - PATINOIRE**

**Piscine- patinoire** - Tél. : 079 202 24 61.

## Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414

Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022